

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4869

présenté par

M. Le Fur, Mme Bonnet, M. Cordier, M. Bazin, M. Kamardine, M. Bourgeaux, Mme Blin,
M. Bony, Mme Anthoine, M. Viry, M. Hetzel, M. Ray, M. Gosselin, Mme Louwagie,
M. Fabrice Brun, M. Brigand et Mme Valentin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« élevage »,

insérer les mots :

« bovin, laitier, ovin, caprin, avicole, de lapins, de canards, équin, de production d'œufs, porcin, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner combien l'élevage est divers et important en France, qu'il doit être soutenu comme un maillon essentiel de notre souveraineté agricole et alimentaire du fait de nos conditions climatiques adaptées, de notre expérience et de notre savoir-faire.